

PROCÉDURE D'IMMUNISATION

Les personnes étudiantes qui réalisent des stages en milieu clinique peuvent être exposées à des maladies évitables par la vaccination. Afin d'assurer leur sécurité, ainsi que celle des personnes qui les côtoient, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) recommande que toute personne étudiante se conforme aux exigences en matière d'immunisation énoncées dans le document [Immunisation des travailleurs de la santé, des stagiaires et de leurs professeurs](#). Les établissements de santé se réservent le droit de refuser l'accès aux milieux de stage aux personnes qui ne respectent pas ces exigences. En conséquence, **toute personne étudiante doit se conformer à la présente procédure, satisfaire aux exigences relatives à l'immunisation et fournir les documents requis dans les délais prescrits.**

Il est important d'entreprendre les démarches de vérification de votre immunisation dès la confirmation de votre admission à la Faculté des sciences infirmières (FSI) de l'Université de Montréal. Se conformer aux exigences peut nécessiter plusieurs rendez-vous et s'échelonner sur plusieurs mois.

- **ÉTAPE 1:** Compléter l'identification du **Relevé de vaccination et de dépistage tuberculinique**.
[Nouveaux admis au premier cycle](#) [Nouveaux admis aux cycles supérieurs](#)
- **ÉTAPE 2 :** Consulter un professionnel de la santé afin de faire compléter le **Relevé de vaccination et de dépistage tuberculinique**.
 - Il est possible de prendre rendez-vous via [Clic SANTÉ](#). À ce rendez-vous, apportez toutes vos preuves de vaccinations antérieures (carnet de vaccination, documents de votre pays d'origine). En l'absence de ces preuves, la vaccination devra être reprise.
 - Si votre TCT est positif, vous devrez réaliser une radiographie pulmonaire ainsi que consulter une équipe spécialisée en tuberculose. Lors de cette consultation, vous devez demander une autorisation médicale confirmant votre aptitude à réaliser un stage en milieu clinique. Si les délais de consultation avec l'équipe spécialisée excèdent ceux établis par la Faculté pour répondre aux exigences, vous pourrez soumettre une autorisation médicale temporaire. Cette autorisation temporaire, qui permet uniquement l'accès à un premier stage, peut être obtenue auprès du [Centre de santé et de consultation psychologique](#) de l'Université de Montréal.
- **ÉTAPE 3 :** Déposer le **Relevé de vaccination et de dépistage tuberculinique** complété et dûment signé par le professionnel de la santé dans le formulaire *CHE_Dossier_santé_vaccination*¹ avant la date limite spécifiée sur le site de la FSI.
[Nouveaux admis au premier cycle](#) [Nouveaux admis aux cycles supérieurs](#)
 - Notez bien que vous avez l'obligation de poursuivre vos démarches d'immunisation après votre premier stage si des vaccins sont toujours requis. Ces démarches devront être complétées dans les plus brefs délais et avant le stage suivant (Nouveaux admis au premier cycle). Le **Relevé de vaccination et de dépistage tuberculinique** doit être déposé de nouveau dès que les dernières doses de vaccin sont reçues.

La personne étudiante qui ne satisfait pas aux exigences relatives à l'immunisation ou qui ne fournit pas les documents requis dans les délais prescrits, sera désinscrite du stage clinique, ce qui freinera la poursuite de son programme d'études.

¹ Le formulaire *CHE_Dossier_santé_vaccination* se trouve dans la section **Vos formulaires** du Centre Étudiant sur Synchro. Consultez les [capsules vidéo du Registrariat](#) pour toute question concernant la façon de remplir un formulaire.

- Il peut arriver qu'une personne ne puisse recevoir certains vaccins en raison d'une condition médicale particulière. Dans cette rare situation, un médecin ou IPS doit compléter un formulaire de **Contre-indication à la vaccination**². Le formulaire devra aussi être déposé dans le formulaire *CHE_Dossier_santé_vaccination* avant la date limite spécifiée sur le site de la FSI. Une démarche préalable devra également être effectuée avant un stage, en collaboration avec la personne étudiante, son médecin ou IPS et le milieu clinique, afin de déterminer les mesures de prévention nécessaires.
- Considérant que les personnes étudiantes s'exposent à d'autres maladies évitables par la vaccination que celles apparaissant dans le **Relevé de vaccination et de dépistage tuberculinique**. Il faut vérifier et mettre à jour régulièrement votre statut vaccinal relativement à la **grippe saisonnière (Influenza)** et à la **Covid-19**.
- Veuillez noter que, dans l'éventualité d'une éclosion dans un milieu clinique, l'établissement pourrait refuser d'accueillir une personne stagiaire qui n'est pas adéquatement protégée. Cette mesure vise à limiter la transmission de l'agent pathogène et à assurer la sécurité des personnes.

Des questions? Vous pouvez nous contactez par courriel :

Personne étudiante au premier cycle : vaccination-stage@scinf.umontreal.ca

Personne étudiante aux cycles supérieurs : vaccination-cyclessuperieurs-stage@scinf.umontreal.ca

² Le formulaire de **Contre-indication à la vaccination** peut être obtenu en communiquant avec notre équipe aux coordonnées ci-dessus.